**Annexe 11 – mesures d’évitement et de réduction des impacts environnementaux**

**Le site RINGO**

RTE a choisi de l’établir dans l’ancienne chambre d’eau de la centrale hydroélectrique désaffectée de Ventavon, dans un site déjà largement anthropisé afin :

* d’éviter de porter atteinte au milieu naturel. En effet seuls 300 m² d’espace naturel seront imperméabilisés en complément de l’installation principale afin de créer 5 places de parking et une voie d’accès.
* de favoriser l’insertion paysagère des installations en masquant leur perception depuis les alentours en les installant à l’intérieur de l’enceinte de l’ancien bassin
* de réduire également les éventuelles nuisances sonores de par la hauteur (environ 3m) des parois du bassin.
* d’éviter l’implantation du site dans le lit majeur de la Durance comme cela aurait été le cas si le site avait été implanté à côté du poste de transformation déjà existant de Ventavon.

La requalification de cet ancien site industriel aujourd’hui très dégradé et potentiellement dangereux (il fait l’objet d’une interdiction municipale d’accès) permettra même une amélioration sensible du paysage pour les riverains et une sécurisation du site.

**La liaison de raccordement**

RTE a choisi de construire la liaison de raccordement d’une longueur d’environ 400 m en technique souterraine. De plus, 80% de son tracé sera empruntera l’ancienne conduite forcée souterraine de l’ancienne centrale hydraulique, avant de rejoindre le poste de Ventavon en tranchée classique « ouvert » en empruntant le milieu naturel sur quelques dizaines de mètres.  
Cela permet :

* D’éviter tout impact sur le milieu humain, ou sur le milieu agricole ou sur le domaine routier de la liaison souterraine
* D’éviter toute atteinte aux espèces floristiques protégées et aux habitats sensibles identifiés lors du pré-diagnostic environnemental : Gagea Vilosa et ourlet thermophiles.
* De réduire très fortement l’impact sur les chiroptères. En effet l’inventaire effectué a identifié la conduite comme gîte d’estive pour 2 ou 3 individus mâles. Cet inventaire sera complété en janvier, mais l’étude écologique conclut d’ores et déjà à la possibilité d’utiliser cette conduite tout en prenant les mesures de réduction d’impact suivantes :
  + Adaptation du calendrier des travaux en fonction de la présence des chiroptères
  + Réalisation d’une fermeture aux personnes de la conduite qui abritera les câbles mais qui restera perméable aux chiroptères grâce à un grillage adéquat.
  + Suivi écologique de ces travaux.

**Travaux au poste de Ventavon**

Les travaux consistant en la création d’une cellule et d’un bâtiment d’environ 20m² seront réalisés à l’intérieur de l’enceinte du poste existant, ces travaux n’ont aucun impact sur l’environnement et le paysage, la perception des installations sera la même que dans la situation actuelle sans qu’il soit nécessaire d’adopter des mesures de réduction supplémentaires.